

COMMISSION DE LA
DÉFENSE NATIONALE
ET DES FORCES ARMÉES

Paris, le 2 mai 2011

Le Président

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre courrier du 10 avril dernier par lequel vous avez attiré mon attention sur la situation des militaires frappés par une blessure ou une maladie et je vous en remercie.

Vous constatez que les associations auditionnées le 16 février dernier n'ont pas soulevé, à une seule exception près, les conséquences des essais nucléaires sur les ex-militaires. Comme vous le savez, les associations sont libres des sujets qu'elles développent devant la commission et je me suis toujours gardé de chercher à les influencer, dans le souci du respect de leur indépendance.

Je partage votre conviction que le décret du 11 juin 2010 adopté en application de la loi du 5 janvier de cette même année n'est pas entièrement satisfaisant dans la mesure où au moins deux hémopathies malignes n'ont pas été prises en compte, bien que l'étude Sépia-Santé semble avoir fait apparaître une dangerosité accrue de plus de 80 % du fait de l'exposition à des radiations issues des essais nucléaires.

C'est pourquoi j'ai demandé au cabinet du ministre de la défense d'étudier une modification du décret du 11 juin 2010 à l'occasion du bilan qui sera fait de la première année d'exécution de ce décret.

J'ai par ailleurs bien noté votre préoccupation concernant le caractère obsolète du code des pensions d'invalidité, sujet dont je m'entretiendrai avec le ministre dès que possible.

Enfin, concernant votre demande d'audition par la mission que j'ai mise en place sur le dialogue dans les armées, je vous informe que je transmettrai votre courrier à mes collègues Gilbert Le Bris et Étienne Mourrut.

Soyez assuré que je continuerai à m'intéresser de près à la situation des anciens militaires qui ont été exposés aux essais nucléaires que je maintiendrai le contact avec le cabinet du ministre sur ce sujet que je considère comme important.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération.



Guy TEISSIER
Député des Bouches-du-Rhône

M. Pierre MARHIC
Président de l'ANVVEN
7, rue du Moulin de Ruffa
29820 BOHARS

Adresse : 33, rue Saint-Dominique, 75007 PARIS

Adresse postale : 126, rue de l'Université, 75355 PARIS CEDEX 07 SP - Téléphone : 01 40 63 41 04 - Fax : 01 40 63 41 92